



MRC
Deux-Montagnes

1, Place de la Gare, bureau 301
Saint-Eustache, Qc J7R 0B4

Tél. : 450-491-1818
Fax : 450-491-3040

www.mrc2m.qc.ca



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE 20 OCTOBRE 2025

Étaient présents à l'assemblée ordinaire :

Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka
M. Daniel Laviolette, maire de Saint-Placide
M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. François Robillard, maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Pierre Charron, préfet et maire de Saint-Eustache.

M. Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

RÉSOLUTION 2025-242

REDDITION DE COMPTE – FRR VOLET 2 – DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 MARS 2025

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité FRR Volet 2 – soutien à la compétence locale et régionale des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est dans l'obligation de remettre un rapport annuel du FRR Volet 2 au MAMH;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par François Robillard APPUYÉ par Sonia Fontaine et RÉSOLU à l'unanimité des voix ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC accepte le rapport d'activités et la reddition de comptes FRR Volet 2 – pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025;

QUE le conseil de la MRC autorise l'envoi de tout document nécessaire au MAMH afin de répondre à ses obligations.

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la MRC soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil, sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Marc St-Pierre, M.A.P., Adm. A.
Directeur général et greffier-trésorier